

Réunion du jeudi 17 septembre 2020 à 20h 15 sous la présidence de M. Jean-Gabriel MASSON, Maire

Excusés : JAMEZ G. ROUSSEL D (procurations données), SIRIEYS F

✓ ***Rentrée scolaire et ouvertures des postes contractuels périscolaires***

La rentrée s'est très bien passée. 138 élèves actuellement, les classes sont chargées. Les consignes ont été bien adaptées (contacts évités entre les classes, des chasubles de couleurs ont été commandées avec attribution d'une couleur par classe).

95 élèves mangent à la cantine : les maternelles mangent dans la salle d'évolution, les autres sont dans le réfectoire. Tous les jours, il faut donc monter et démonter les tables qui se trouvent dans la salle d'évolution (6 tables réglables et 36 chaises ont été achetées).

Le port du masque à la sortie d'école est aujourd'hui bien acquis par les parents.

Delphine a donc remplacé Carole qui est en retraite depuis le 1^{er} septembre. Mme Véronique Brevière a quitté l'école par voie de mutation, la classe de MS-GS est assurée aujourd'hui par Mme Willefert. Mme Verschelde a été nommée enseignante pour les CP-CE1, une enseignante stagiaire reprend les CE1-CE2. Mme Bacquart assure la décharge du lundi de Mme Willefert Directrice et la demi charge des CE1-CE2.

Deux entrées sont matérialisées au niveau de l'école afin de limiter les croisements.

Périscolaire : Emilie est en arrêt en maladie.

Après un remplacement temporaire par Camille et Lison Granger jusqu'au 17/9, nous avons recruté temporairement (jusqu'au 30/09/20) par l'association SEWEP une nouvelle responsable ; Selda Chenu.

Il y a donc lieu d'ouvrir un poste en contractuel d'adjoint technique du 1/10/2020 au 31/03/2021, soit 6 mois, en remplacement d'Emilie, sur 35h par semaine scolaire (à lisser sur la période de 6 mois), avec possibilité d'ajout d'heures complémentaires.

Il y a également d'ouvrir 1 poste de contractuel pour 1 an pour Mélissa plus contraintes ménage pour le covid, suite au départ de Leslie. Le poste est ouvert sur 30.5h par semaine scolaire à compter du 1^{er} octobre 2020 pour un an (heures à lisser sur la période du contrat).

Les heures de ménage sur l'école ont été considérablement augmentées du fait de la crise, l'ensemble des locaux et des classes sont nettoyés de manière quotidienne. Un renfort par l'intermédiaire de l'association SEWEP est prévu.

Mercredi : accueil périscolaire : 12 enfants maximums peuvent être accueillis au maximum par créneau (hors activité baby gym et arts plastiques).

Au niveau associatif : activités théâtre de 9h30 à 11h, escrime de 11h à 12h15, prévision de redémarrage des échecs.

L'association les AAS ne reprend pas cette année : 19 enfants en moins.

Commune : Mise en place baby-gym de 11h10 à 11h55, avec peu d'enfants

Une initiation à l'art avec Selda est envisagée.

Il manque aujourd'hui une pièce dans l'école. Un projet installation d'un habitat léger : translocaux, yourte comme il a été fait sur Hantay est à l'étude pour une pièce allant de 50 à 60 m². Financements possibles par la MEL à hauteur de 40% et subventions, dans le cadre d'une création d'une classe.

✓ ***Titularisation Agent technique et Adjoint administratif***

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que deux agents de la commune terminent leur période de stage. Après en avoir délibéré, ces deux agents sont titularisés à l'issue de leur période soit les 1^{er} octobre et 1^{er} Novembre.

✓ ***Convention Partenariat Maison Départementale des personnes Handicapées du Nord***

Monsieur le Maire fait de la proposition de partenariat avec les Communes pour lutter contre l'isolement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Ainsi pour entrer rapidement dans une phase opérationnelle, il est proposé de renforcer ce partenariat par la signature d'une convention. Monsieur le Maire donne lecture de cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'y adhérer et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature.

✓ ***Point gestion crise sanitaire COVID***

COVID : Les dernières mesures à ce jour sont entre autres pour les spectacles : 1 siège sur 2 – fermeture 0h30 à 6h00 pour les restaurants ...

Des solutions sont à l'étude pour certaines associations :

- Adaptation du protocole à la médiathèque, y compris pour les personnes ne se déplaçant plus (distribution des livres de la médiathèque ?).
- Le club des aînés risque de ne pas reprendre (Réflexion pour l'avenir, avoir une force de proposition et éviter que les aînés restent chez eux, ateliers mémoire, belotte, jeux, sorties inter-communes ...Élargir les activités ...).
- Réflexion sur le Téléthon, activités différentes, marche « étalée » par exemple
- RAM : nouveau protocole à définir pour la reprise de l'activité.

Braderie organisée par l'école : cette manifestation de + 10 personnes a été déclarée en préfecture, un sens de circulation unique et des emplacements espacés sont prévus. Petite restauration possible assise, sans masque, pas de vente d'alcool.

Il y a un besoin d'élus pour « encadrer la manifestation ». La rue de l'église sera « coupée en 2 » pour créer le sens de circulation.

Nuit des bibliothèques est envisagée avec une animation réduite
Belles sorties : une adaptation sera étudiée dans les prochains jours;
Plus tard, il y aura besoin d'un moment de convivialité pour remercier les bénévoles.

Le Forum des Associations sera un évènement limité aux inscriptions. Les moments de convivialité ne pourront pas se faire. 14 associations seront présentes.

✓ ***Point projet Salle de sport, demande subvention DSIL***

APPEL D'OFFRES : 72 réponses – Notation pour chaque entreprise 40% note technique, 60% note prix. Négo depuis fin juillet, toujours en cours.

Nous sommes en attente du retour de la subvention du Département le 29/09. Ensuite, dès attribution des entreprises, une demande de la subvention au niveau de la Région sera faite. Il y a lieu également de faire une demande rapide d'une subvention supplémentaire DSIL, pour diminuer les coûts.

✓ ***Point rénovation église, subvention PMR église et école.***

Une Porte sous le vitrail est envisagée. Il n'y aurait plus de rampes avec un chemin à partir de la route, et un aménagement autour du monument aux morts. Il faut un cheminement de 1.50m minimum symétrique autour du monument.

Il y aura lieu de faire un appel d'offre pour le ravalement du côté Sud.

La commune a obtenu la subvention DETR pour environ 30% du montant des travaux, sur la rénovation de la façade sud.

La commune a également obtenu une subvention DETR pour environ 30% du montant des travaux, sur l'accessibilité PMR église et école.

✓ ***Convention Mutualisation assurances MEL***

Une présentation rapide de l'étude en cours, et des premiers estimatifs pour Fromelles est faite.

Rappel du contexte

Dans le cadre du Schéma Métropolitain de Mutualisation, et par délibération 18 C 0148 du 23 février 2018, la Métropole Européenne de Lille a acté le lancement d'une démarche de mutualisation des assurances entre la MEL, SOURCEO et les communes intéressées. Cette démarche a porté, dans un premier temps, sur la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) porté par la MEL.

Sa mise en œuvre a permis de mettre en exergue et de préciser les besoins en matière de contrats d'assurances de chacun des partenaires.

Définition des besoins

La mutualisation des contrats d'assurances avec la MEL, dans le cadre du groupement de commandes qui vous est proposé, vise un objectif de réduction des coûts par l'effet de levier suscité par l'achat groupé, et un objectif de qualification des contrats par la rédaction des cahiers des charges dans le cadre de l'AMO.

Plusieurs contrats d'assurances sont concernés, chaque partenaire ayant exprimé ses besoins propres qui peuvent porter sur une partie ou l'intégralité de ces contrats.

Dans ce cadre, il est envisagé de lancer un appel d'offres ouvert en vue de la passation des contrats d'assurances qui correspondent aux lots ci-dessous décrits.

Le coût total estimatif du projet est de 10 666 061,54 € HT.

Le coût estimatif pour la Ville est réparti comme suit (5ans) :

- 9 108.65 € HT pour le lot responsabilité civile ;
- 15 000.00 € HT pour le lot dommages aux biens ;
- 5 117.10 € HT pour le lot flotte automobile ;
- 4 000.00 € HT pour le lot protection juridique communes ;
- 2 000.00 € HT pour le lot protection juridique agents-élus

Les marchés, dont la prise d'effet est prévue au 1^{er} janvier 2022, sont passés pour une durée de 5 ans, hormis pour les contrats permettant un décalage de leur date de démarrage d'un an et dont la durée sera, de ce fait, portée à 4 ans. Leur échéance est donc au 31 décembre 2026.

Les marchés concernant notre commune sont passés pour une durée de 5 années

La MEL est désignée coordonnateur du groupement de commandes.

Pour les communes, la MEL sera chargée de procéder à la mise en œuvre de la procédure de passation jusqu'à l'attribution du marché, chaque membre du groupement signant avec le titulaire retenu un marché et s'assurant de sa bonne exécution pour ses besoins propres.

Il est proposé de créer le groupement de commandes avec la MEL, SOURCEO et certaines communes;

La Commission d'Appel d'Offres est celle du coordonnateur.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver le projet de convention constitutive de groupement de commandes annexé à la présente délibération ;
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- 3) D'autoriser la passation des marchés publics d'assurances mutualisés dans le cadre du groupement de commandes ;
- 4) D'autoriser, au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, le lancement soit d'un nouvel appel d'offres, soit d'une procédure avec négociation dans les conditions prévues à l'article R2124-3 du code de la commande publique, soit d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables prévu à l'article R2122-2 du même code ;
- 5) D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics ;
- 6) D'imputer les dépenses sur les budgets des années concernées.

✓ **TCFE 2020**

Suite à la fusion de la MEL et de la Communauté de Commune de la Haute Deûle (CCHD) au 14 mars 2020, le Conseil métropolitain a fixé par délibération le coefficient multiplicateur appliqué pour le calcul de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) ainsi que le taux de reversement aux communes de moins de 2000 habitants concernées.

Les élus de la Métropole ont adopté par délibération le 21 juillet dernier. Le taux de reversement de la TCFE aux communes, applicable à partir du 1er janvier 2021 est identique au taux actuel soit 99%. Cette délibération ne sera applicable qu'après adoption de délibérations concordantes par les 27 communes concernées.

Par conséquent, le Conseil municipal décide de fixer, de manière concordante avec le Conseil de la Métropole, le reversement de TCFE aux communes à 99% du produit de la taxe perçue sur son territoire.

✓ **Délibération Petites Vacances Scolaires Année 2020 – 2021 (Assoc. Rigolo comme la vie)**

Monsieur le Maire présente le projet de convention d'une durée de 1 an à effet du 1^{er} septembre 2020 pour les petites vacances 2020-2021 présenté par l'Association Rigolo comme la Vie pour les communes d'Aubers, Fromelles, Le Maisnil et Radinghem en Weppes.

La contribution des communes est fixée comme suit :

- 30,56 € par enfant et par jour pour la session de Toussaint 2020, si contexte hors COVID 19
- 32,09 € par enfant et par jour pour la session de Toussaint 2020, si contexte COVID 19
- 46,38 € par enfant et par jour pour la session de Noël 2020, si contexte hors COVID 19
- 48,11 € par enfant et par jour pour la session de Noël 2020, si contexte COVID 19
- 30,56 € par enfant et par jour pour la session de Hiver 2021, si contexte hors COVID 19
- 32,09 € par enfant et par jour pour la session de Hiver 2021, si contexte COVID 19
- 30,56 € par enfant et par jour pour la session de Printemps 2021, si contexte hors COVID 19
- 32,09 € par enfant et par jour pour la session de Printemps 2021, si contexte COVID 19

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de la convention.

Il est précisé qu'une nouvelle étude et remise en question pour l'année 2021-2022, choix de l'intervenant et réflexion sur les vacances de Noël.

✓ **Désignation représentant CLECT à la MEL**

Après en avoir délibéré, Monsieur MASSON Jean-Gabriel est désigné délégué représentant la Commune de Fromelles au sein de la Commission Locale des Charges Transférées au sein de la MEL.

✓ ***Délibération virement de crédits budgétaires***

Il est décidé d'ajouter en prévision budgétaire la somme de 1423.04€ au compte 673 afin de pouvoir rembourser une somme perçue à tort.

✓ ***Divers***

- Cadre de vie

Manque 5 plaques de rue

Poser plaques avec colliers sur lotissement 4 vents (attente accord Vilogia) et square bataille de Fromelles

Refaire les panneaux pour l'école

Jeudi 17/9 : passage villes et villages fleuris (maisons)

- Composteurs

Drive des composteurs : environ 25 personnes ont déjà réservé. Distribution format Drive le 26/09

Tous les sujets du jour ayant été abordés, Monsieur le Maire clôture la séance à 23h30.